

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation

562 Lederweicher
UFI: YM7Y-P0QE-J003-X4DC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

adoucisseur de cuir

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Renia Gesellschaft mbH
Ostmerheimer Straße 516 Téléphone: +492216307990
51109 Köln E-mail: info@renia.com
Deutschland Site web: www.renia.com

Service responsable de l'information

E-mail (personne compétente) labor@renia.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h numéro d'appel d'urgence: +33 9 75 18 14 07

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Eye Irrit. 2; Lésions oculaires graves/irritation oculaire; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants.

3.2 Mélanges

Description

Lederdehner

Composants dangereux

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

n°CAS N°CE Numéro d'index	Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	pds %
* 108-21-4 203-561-1 -	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336 ATE= 4 570 mg/kg ATE= 13 400 mg/kg ATE (par inhalation): = 40 mg/L (4 h)	15,0 < 20,0

Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.Énoncé des phrases H: voir dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

- * Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

- * Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

- * Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

- * Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

- * En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

- * Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- * Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- * mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

- * Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- * L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

- * Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- * Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- * Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

Pour la rétention

- * Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Pour le nettoyage

- * Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- * Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

- * Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque). Protection individuelle: voir rubrique 8 Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- * Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

- * Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

- * Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Classe de stockage LGK10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

- * Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 10 °C à 30 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- * Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Nom de la substance	Source	Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung)
* 108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	VLA	- / 980 (-) mg/m ³

Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme
court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

DNEL salarié

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
* 108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	DNEL long terme dermique (systémique)	888 mg/kg
* 108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	DNEL long terme par inhalation (systémique)	500 mg/m ³

DNEL Consommateur

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

	n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	DNEL long terme par voie orale (répété)	26 mg/kg
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	DNEL long terme dermique (systémique)	319 mg/kg
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	DNEL long terme par inhalation (systémique)	89 mg/m³

PNEC

	n°CAS	Nom de la substance	PNEC type	PNEC Valeur
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	PNEC eaux, eau douce	140,9 mg/L
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	PNEC eaux, eau de mer	140,9 mg/L
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	PNEC station d'épuration (STP)	2,251 mg/L
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	PNEC sédiment, eau douce	552 mg/kg
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	PNEC sédiment, eau de mer	552 mg/kg
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	PNEC eaux, libération périodique	140,9 mg/L
*	108-21-4	alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol	PNEC terre, eau douce	28 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation.Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

Protection individuelle

Protection respiratoire

- * Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné A EN 14387

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm
Temps de pénétration >= 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau.

Modèles de gants recommandés:EN ISO 374

Protection de la peau

- * Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

- * Lunettes avec protections sur les côtés

Protection corporelle

- * Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- * Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	transparent
Odeur	caractéristique
pH à 20 °C	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	-20 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point éclair	> 65 °C
inflammabilité	non applicable

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

Limite inférieure d'explosivité à 20°C	2 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité à 20°C	13 Vol-%
Pression de vapeur à 20°C	43 mbar
Densité de vapeur relative	non applicable
Densité à 20 °C	0,957 kg/L
Solubilité dans l'eau à 20°C	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	voir rubrique 12
Température d'ignition en °C	non déterminé
La température de décomposition	non déterminé
Viscosité, dynamique à 20 °C	2

9.2 Autres informations

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- * Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

- * Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- * Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

- * Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5 Matières incompatibles

- * Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- * En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux p. ex.: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- * **alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol**

DL50: (Rat): = 4 570 mg/kg; (OCDE 401)

- * DL50: (Lapin): = 13 400 mg/kg; (OCDE 402)

- * CL50: par inhalation (Rat): = 40 mg/L (4 h); (OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- * **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- * **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatigue, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

* **Propriétés perturbant le système endocrinien**

- * Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

* **alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol**

CEr50: (*Scenedesmus subspicatus*): > 1 000 mg/L (72 h)

* ***Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques***

CE50 (*Daphnia magna* (puce d'eau géante)): = 13 299 mg/L (48 h)

* ***Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson***

CL50: (*Pimephales promelas* (tête de boule)): = 9 640 mg/L (96 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol

- * Biodégradation; (Boue activée); DBO (% de DCO). = 62 %
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol

Coefficient de partage: n-octanol/eau = -0,16

- * Méthode: calculé

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,05 (alcool isopropylique; isopropanol; propane-2-ol)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6* Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

* **Élimination du produit/de l'emballage**

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

200130 - Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Autres recommandations de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4 Groupe d'emballage

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Transport maritime (IMDG) non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- * Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

14.8 Informations complémentaires

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

non applicable

Transport maritime (IMDG)

non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Notice explicative sur la limite d'occupation

- * Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les réglementations nationales plus restrictives, où applicables.
Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE) ou aux réglementations nationales plus restrictives, où applicables.

- * **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]**

- * Valeur de COV: 159 g/l

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

Directives nationales

- * Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- * Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

562
Version 5.1

Lederweicher
Mise à jour 13 févr. 2025

Date d'édition 13 févr. 2025

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP: Limite d'exposition professionnelle

VLB: Valeurs limites biologiques

CAS: Service des résumés chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CMR: Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN: Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)

DNEL: Dose dérivée sans effet

EAKV: Catalogue européen des déchets

EC: Concentration efficace

CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO-TI: Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

LC: Concentration létale

LD: Dose létale

:

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

ONU: United Nations

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.